N° 21 09 26

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

16 septembre 2021

Date du Conseil Municipal

22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----26

Votants -----32

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

A l'exception de :
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame TESSON.
Monsieur SIGUIER qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.
Monsieur BELLIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

26/ DENOMINATION DE VOIES – LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE BONNE SOURCE » – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre du permis d'aménager du lotissement « Le Domaine de Bonne Source » tel que figurant sur les plans joints, l'aménageur, Groupe Giboire, demande la dénomination de la voie interne à cette opération.

L'aménageur propose la dénomination suivante :
- Avenue Louis Mahé.

Pour une bonne compréhension du site, il est également proposé de dénommer le chemin piéton et le parking de ce lotissement :
- Chemin Louis Mahé.
- Parking Louis Mahé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dénominations des voies internes du lotissement « Le Domaine de Bonne Source » telles que proposées.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Considérant qu'il est nécessaire de dénommer les voies internes du lotissement « Le Domaine de Bonne Source »,
⇨Vu les propositions faites par l'aménageur,

⇨Vu l'accord de la famille,
⇨Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 14 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les dénominations des voies internes du lotissement « Le Domaine de Bonne Source », telles que proposées et figurant sur les plans joints à savoir :
  - Avenue Louis Mahé.
  - Chemin Louis Mahé.
  - Parking Louis Mahé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.